Le Vélifera Asbl

Avec le soutien de l'Echevinat de la culture de la commune d'Uccle

LE BULLETIN

N° 497
Avril 2021

Le comité

Administrateurs :	Pierre Braibant	0497 99 82 55
	Pierre Cowez	0473 79 67 69
	Christian Delva	0477 90 49 51
	Luc Helen	0473 78 06 28
	François Lhuissier	0470 99 46 46
	Audrey Meire	
	Gaston Nigaulx	0483 06 54 21
	François Van den Broeck	0498 75 94 68

Cotisation annuelle au Vélifera avec Aquafauna envoyé par la poste : 28 €

15 € pour les moins de 25 ans

Compte du Vélifera
BE81 0680 6730 8024

Sommaire

Agenda ..... Page 3
Edito ..... Page 4
Victoire d'avril ..... Page 6
Les Trachyphyllia ..... Page 9
Tribune du Docteur Anton LAMBOJ ..... Page 14
Feuillet interclubs ..... Page 18

Nos prochaines activités

Nos réunions restent suspendues en ce mois d'avril dans l'attente d'une amélioration de la situation sanitaire.

Le club reste accessible, sur rendez-vous et lors de la maintenance de nos aquariums.

Edito

Chères amies, chers amis,

Pour beaucoup d'entre nous le premier contact avec le Vélifera a eu les traits de **Michel Vandenbrouck**, auto surnommé « Oncle Picsous » car il fut le trésorier de notre association pendant des années.
Aujourd'hui Michel a franchi le cap des quatre–vingt cinq ans et s'en va jouir de l'art d'être grand-père, ce qui nous privera souvent du plaisir de le rencontrer à nos réunions.
Le contenu d'un bulletin ne suffirait pas à énumérer tout ce qu'il a fait pour le Vélifera et par ailleurs sa modestie en souffrirait. Mais sachez que notre Gardien du livre sacré du Vélifera a détecté sa présence depuis 1993 et qu'il fut administrateur entre 1997 et 2012.
Aussi me contenterai-je de lui adresser au nom du Vélifera nos remerciements multidimensionnels autant qu'affectueux et de lui souhaiter la pleine réussite de ses nombreux projets.

Côté activités, au risque de me répéter, avril connaîtra encore un calme plat.
Les membres du comité assurent la maintenance des bacs et de leurs occupants.
Masqués, gantés, passés au savon et au gel hydro-alcoolique - je parle des membres du comité, bien-sûr pas des plantes, crevettes et poissons !
Nous restons disponibles pour des conseils, avis ou pour du matériel de dépannage, des plantes et poissons de nos reproductions (sur rendez-vous et dans le respect des normes sanitaires naturellement).

Côté contenu, nous publions à nouveau un bel article de **Pierre Cowez** qui, avec enthousiasme, continue à nous faire part de sa découverte de l'aquariophilie marine, ainsi qu'une tribune d'**Anton Lomboj** qui reflète assez fidèlement la philosophie du Vélifera en matière de sauvegarde des espèces et des milieux aquatiques.
Et, en préambule, un article un peu aride sur l'évolution du droit en matière d'aquariophilie vous informera du futur de notre hobby.

Enfin, avril est – vous le savez – le mois des poissons et comme nous l'enseigna l'illustre chef étoilé Joël Robuchon il ne faut pas agresser le poisson par des températures de cuisson, trop vives ou trop violentes. Tout au contraire, la cuisson lente préserve saveur et texture de leur substantifique moelle.

Bonne lecture,

Luc

Cotisation annuelle

La cotisation annuelle avec Aquafauna envoyé par la poste s'élève à **28 €** pour les plus de 25 ans et à 15 € pour les moins de 25 ans au 1/1/2021.
- Une **réduction** de **10 €** est accordée aux autres membres d'une même famille, si un seul abonnement Aquafauna est souhaité pour la famille, ainsi qu'aux membres abonnés par ailleurs à Aquafauna.

Compte du Véliféra : **IBAN : BE81 0680 6730 8024**

Le Vélifera sur le Web

ClubVelifera sur YouTube

Nous avons rassemblé sur YouTube, sous la chaîne 'ClubVelifera', des petites vidéos réalisées au sein du club, dans notre local ou au domicile.
La plupart ont trait au milieu aquatique…
C'est sans prétention, simplement pour vous distraire un peu.

Vous pouvez accéder à cette chaîne de vidéos par l'url :
https://www.youtube.com/user/ClubVelifera/videos?view=0&sort=dd&shelf_id=1
Il est possible de visionner sélectivement ou le tout en séquence en cliquant sur 'TOUT REGARDER' (+/- 30 min au total).

Notre page Facebook et notre site

Consultez la : vous y trouverez d'autres infos, discussions, etc.

https://www.facebook.com/groups/velifera/

De plus, notre site internet http://www.velifera.be, reprend un tas d'informations sur le club et ses activités.

Victoire d'avril

Carassius auratus (*Linné 1758*) : Le dossier avance !

Si la torpeur du confinement à épisodes multiples et phases successives ne vous a pas privés de pans entiers de mémoire, vous vous souviendrez que l'ICAIF (Interclub d'aquariophilie et d'ichtyologie francophone) mène depuis des années un intense lobbying auprès de nos autorités politiques afin d'assurer la défense de l'aquariophilie en tant que hobby et de promouvoir la maintenance d'espèces en danger de disparition dans la nature ainsi que le bien-être des animaux maintenus.

Si dans un premier temps, l'ukase de la région wallonne, obligeant à remplir moult paperasses dès que l'on maintenait plus de 500 poissons, a suscité le rire des plus optimistes et la fureur des autres[1], la raison semble avoir triomphé.

Heureusement, nous avons marqué un sensible pas en avant par l'application de la *Résolution du Parlement européen du 17 avril 2018 sur la mise en œuvre du septième programme d'action pour l'environnement (2017/2030(INI) Numéro CELEX: 52018IP0100.*
Ce texte basé notamment sur « *l'étude d'évaluation de la mise en œuvre dans l'Union Européenne de la politique environnementale…* », ainsi que sur le septième programme d'action pour l'environnement (2014 – 2020) ou encore la stratégie de la Commission Européenne intitulée « *Prochaines étapes pour un avenir européen durable (COM(2016)0739)* » et last but not least sur la « *Convention sur la diversité biologique (CDB)* ».

Retranscrite dans le droit belge et les droits régionaux – puisque les régions sont compétentes en matière d'environnement – cette résolution interdira d'encore maintenir des poissons rouges (Carassius auratus) dans les bocaux cylindriques et sphériques. Elle aboutira aussi à l'interdiction de faire commerce - d'ici au 29 février 2026 - de ces récipients.

Dans une seconde phase, les articles 1-04 et suivants entreront en vigueur.
Ils fixeront une norme de volume minimale par espèce de poisson et un nombre minimum de poissons d'une même espèce nécessaire au bien-être des espèces sociales. Ce gigantesque travail de classification qui a commencé par les *Poecilidae* vivipares et les *Characidae*, mettra fin à des pratiques qui confinent à la torture pour les poissons. Fini de maintenir des « cardinalis » par trois dans un bac de 23 litres ! Fini le couple de scalaires adultes enfermés dans un 60x30x40 !

---

[1] *J'appartiens à la seconde catégorie, même si l'absurdité administrative aurait tendance à me faire sourire, un certain stade de méconnaissance du terrain réel par les décideurs et les juristes, qui mettent en normes cette méconnaissance, me porte à une sourde colère.*

Lorsque ces nouvelles directives seront implémentées au niveau régional, ce qui est prévu vers début avril 2027, tout aquariophile ou toute association devra remplir un formulaire pour déclarer à l'administration de l'environnement de sa région les espèces maintenues et le nombre d'individus adultes de chaque espèce.

L'administration éditera alors une « *autorisation de détention* » avec laquelle l'achat de bacs d'un volume prédéfini[2] sera autorisé en Belgique. Le même document, ou une copie légalisée auprès de l'administration communale du domicile du titulaire de ladite autorisation, devra être conservée dans sa fishroom afin de pouvoir être exhibée aux agents qualifiés de la police wallonne de l'environnement lors du contrôle annuel effectués par ces derniers.

Comme vous le voyez, la cause de l'aquariophilie progresse à grands pas.
Il nous reste encore six ans pour nous préparer.

Peter Goud-Vissche

[2] *Ainsi que la puissance de chauffe et le volume nominal de la filtration par heure, mesuré à 85 cm de la sortie de la pompe pour les pompes extérieures (type Eheim) et à la sortie pour les filtres placés à l'intérieur de l'aquarium*

POISSON d'OR
aquatic concept

12 rue Jules VanTieghem (N511)
7730 Estaimpuis (Belgique)

Tout pour l'aquariophilie et le bassin de jardin sur plus de 4000m²!

NOUVEAU MAGASIN, le plus complet!

Choix incomparable en matériel et en aquariums.
Toutes les plus grandes marques et nouveautés.

Le plus grand choix en poissons marins, coraux, invertébrés, poissons d'eau douce, discus, cichlidés et plantes d'aquariums.

Nombreux arrivages chaque semaine.

www.poisson-or.com

Parking Privé de plus de 200 places

Ouvert du mardi au vendredi de 14h à 19h,
le samedi de 10h à 18h30, le dimanche de 10h à 13h
Fermé le lundi

Les Trachyphyllia

Le Trachyphyllia est un corail de la famille des Merulinidae. Les coraux de cette famille sont coloniaux ou hermatypiques[3] ; ce sont les coraux qui, grâce à la fabrication de leur squelette, contribuent de manière significative à la construction des récifs.

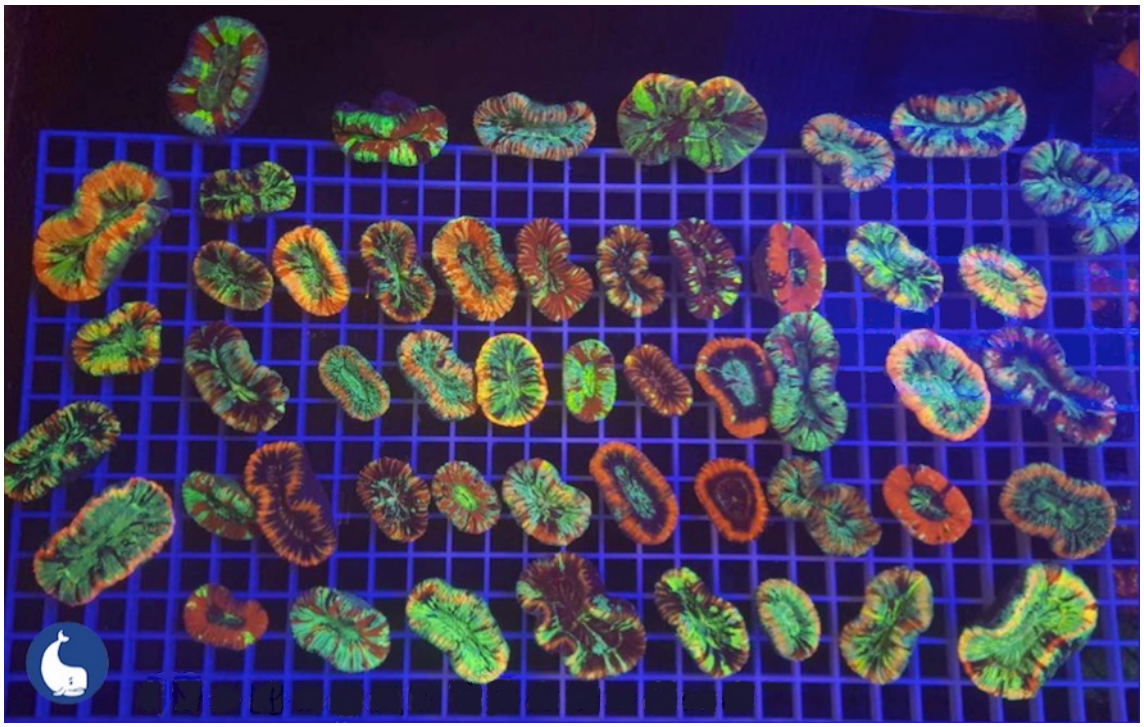

Photo du magasin « La baleine blanche »

Les coraux pourvus de squelettes sont plus familièrement classés dans la famille des coraux durs, et le trachyphyllia plus précisément dans le sous-groupe des LPS (Large Polyps Scleractinian), soit les coraux à larges polypes.

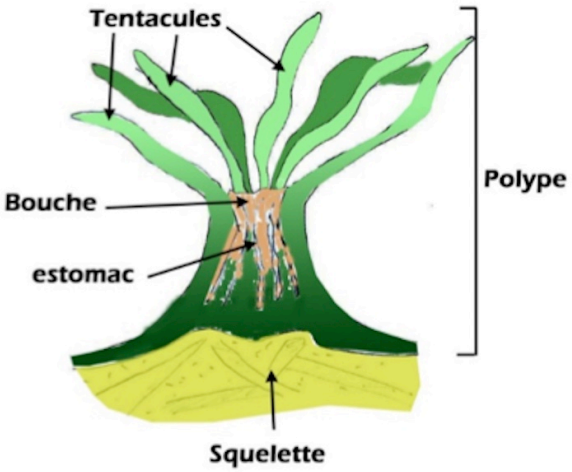

Le polype est la matière organique qui compose le corail. Lorsque le corail meurt, le polype disparaît et seul reste le squelette.

Raison pour laquelle les coraux sont les seuls organismes, à ma connaissance, à avoir été successivement classés parmi les minéraux, les végétaux et enfin les animaux.

[3] *Par opposition, les coraux ne participants pas à la création des récifs sont dits ahermatypiques.*

Dans un premier temps, les gens ont retrouvé des squelettes de coraux échoués, composés essentiellement de carbone et de calcium, ils en ont déduit qu'il s'agissait de concrétions minérales sous-marines, à l'instar des stalactites et stalagmites.
Lorsque la plongée sous-marine s'est développée, les plongeurs ont constaté que ces squelettes étaient colonisés de petits éléments vivants, comme les plantes. Les coraux ont alors été déplacés dans la famille des végétaux.
Enfin, au début du 16ème siècle, l'Abbé Bignon et Marsigli classent les coraux dans le règne animal. Leurs cellules ne possèdent ni paroi cellulosique (une caractéristique des végétaux), ni plastes (inclusions présentes dans les cellules végétales). Le doute n'est plus permis, définitivement classés dans le règne animal, ils appartiennent à l'embranchement des cnidaires, comme les méduses.

Le nom Trachyphyllia vient du grec **trachy** qui veut dire rude, rugueux et de **phullon** qui veut dire feuille, car sa forme ressemble à une feuille rugueuse.

Un lobo de ma collection

Appelé corail cerveau ouvert en français, son nom commun est une traduction littérale de son nom anglais "open brain coral". Plusieurs coraux font partie des brain corals comme les lobophyllias.

Ces coraux sont appelés corail cerveau car leurs polypes ressemblent aux circonvolutions d'un cerveau.

On trouve les Trachyphyllia notamment en mer Rouge, dans le bassin Indo-Pacifique, mais il s'agit d'un corail répandu, présent jusqu'aux limites nord du Japon, en Australie, à la Réunion et en Nouvelle-Calédonie.
On le retrouve dès 5m de profondeur mais il préfère les eaux plus calmes et plus troublées des profondeurs, jusqu'à 40m.
Son apport énergétique principal est réalisé grâce à la photosynthèse, mais Il se nourrit aussi des détritus, plus présents dans le fond qu'en surface.
Il chassera plutôt de nuit, les micro-larves et nutriments qui dérivent dans le courant, en déployant des tentacules le long du manteau comme on peut le voir sur ce superbe spécimen.

Photo David Hugé

En aquarium, il est possible d'apprendre aux coraux à manger aux heures qui nous conviennent le mieux, en répétant à horaires fixes, un apport de nourriture ciblé. Le corail s'habituera alors, comme il le fait dans la nature, à adapter son cycle de chasse. Cependant, on constatera qu'il continuera à privilégier la chasse nocturne en parallèle, même si celle-ci est moins fructueuse.

Le Trachyphyllia est le plus souvent composé d'un seul polype faisant un peu moins de 10cm de diamètre toutefois, de plus vieux animaux peuvent se diviser en deux voire trois polypes, rarement plus.

Trachyphyllia sur le point de se diviser

Trachyphyllia divisé en deux polypes

Photos David Hugé

Lorsque la division est complète, un bouturage est possible. Toutefois, il n'est pas recommandé aux amateurs de tenter cette opération car le moindre faux-pas sera sanctionné par la perte des deux animaux.

Une reproduction sexuée par rejet de gamètes est courante dans la nature mais jamais réussie en aquarium.

Photo Mikael Jumelle

Une reproduction asexuée existe aussi, un petit bourgeon pousse au pied du corail mère et se détache tout seul en grandissant, toutefois cette reproduction reste très rare aussi.

Photo David Hugé

Le manteau souple du trachyphyllia peut se rétracter et se dilater selon l'humeur de l'animal. Celui-ci aspire ou recrache l'eau par la bouche, bien visible au centre (environ 1cm), pour gonfler ou dégonfler la partie charnue de son corps.

Cette partie est fixée sur un squelette qui évolue librement sur le substrat.

Bien qu'ayant une belle capacité de régénération, le corps du Trachyphyllia peut être abîmé par des animaux agresseurs ou par frottement sur le décor.
Pour ces différentes raisons, on recommandera de poser librement les Trachyphyllia dans le fond du bac.

Ce corail est assez pacifique et ne causera pas de désagrément aux coraux voisins. En revanche, il est à noter que son manteau est assez fragile et qu'il subira de plein fouet les brûlures de coraux plus agressifs situés à proximité.

Comme il s'agit d'un corail difficilement fragmentable et à la croissance assez lente, la plupart des coraux proposés dans le commerce viennent de ferme d'élevage ou de prélèvement dans la nature. Ces prélèvements sont strictement contrôlés. En effet, depuis 2008, le Trachyphyllia est une espèce dite "quasiment-menacée" et inscrite sur la liste rouge de l'union internationale pour la conservation de la nature (IUCN).

Photo David Hugé

Les pays exportateurs, Fidji et Indonésie, doivent fournir les Cites[4], et respecter des quotas d'exportation.

---

[4] *La Cites est un document officiel traçable et réglementé qui porte le nom de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (en anglais Convention on International Trade of Endangered Species), découlant d'un accord intergouvernemental signé le 3* mars 1973 à Washington.

Dans la quasi-totalité des autres pays la cueillette est interdite et de nombreux pays en ont interdit l'importation.

En conclusion, les couleurs surnaturelles et la relative simplicité de maintenance, ont fait du Trachyphyllia un hôte de choix, répandu dans les aquariums récifaux. Ces dernières années, sa protection a très fortement impacté les prix dans le commerce.
Si le prix de base tourne autour de la centaine d'euros, certains spécimens peuvent facilement se revendre plusieurs milliers d'euros

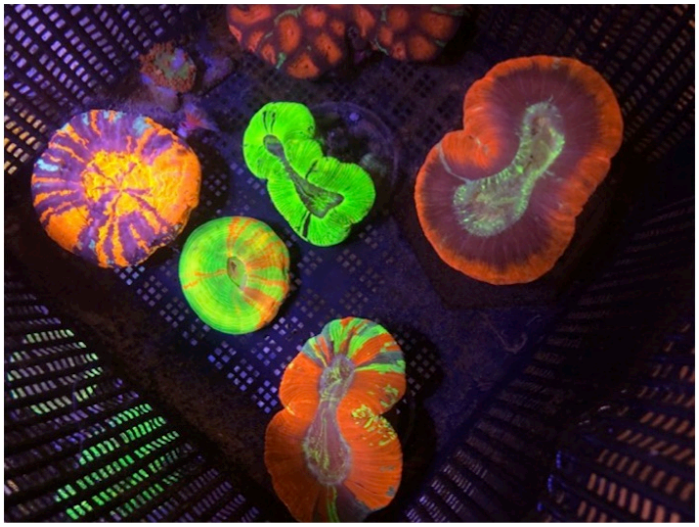

Photo David Hugé

Même s'il ne s'agit pas d'un corail à la maintenance compliquée, on recommandera aux débutants d'apprendre la maintenance des coraux avec des animaux plus prolifiques et moins regardants des conditions de vie, tels les zoanthus ou sarcophytons, pendant quelques mois avant d'adopter un aussi beau corail qui méritera toute leur attention.

Je tiens à remercier particulièrement David Hugé, Mikael Jumelle et le magasin La Baleine Blanche pour m'avoir autorisé à publier les photos de leurs somptueux spécimens dans mon article.
Bien que n'ayant pas d'aussi beaux animaux actuellement dans ma collection, je ne résiste pas à l'envie de conclure en vous montrant ci-dessous mon trio de Trachyphyllia.

Pierre Cowez

Avons-nous encore besoin des fédérations ?

Communiqué du Docteur Anton LAMBOJ.
Traduit de l'allemand par R. Allgayer, Fédération Française d'Aquariophilie.

Par le docteur Anton Lamboj, de la Fédération autrichienne ÖVVÖ.

Depuis quelque temps, je suis continuellement confronté, dans des conversations et autres discussions, lorsqu'il s'agit des associations, mais plus encore lorsqu'il s'agit de fédérations, à la question suivante : sont-elles vraiment nécessaires ?
Ma réponse est simple : OUI !
Pourquoi suis-je de cet avis ?

Si je regarde les développements des dernières décennies dans le monde animalier, quels que soient les animaux, alors je remarque en particulier trois choses pour lesquelles il y a eu des développements ou des changements extrêmement importants :
• La situation légale ;
• Des atteintes ou des attitudes néfastes de la part des protecteurs des animaux ou des associations radicales défendant le droit animalier ;
• La disparition massive des espèces dans la Nature.
Je vais donc développer, dans le détail, ces trois aspects.

* La situation réglementaire.
Notre passion est aujourd'hui envahie et in uencée par une marée de lois en augmentation constante concernant tant la protection des espèces, la protection des animaux au sens strict ou encore la réglementation sur les transports et ceci dans une mesure telle que, pour une personne lambda, il est presque impossible de comprendre et d'interpréter correctement les textes.

C’est ici que les fédérations actives peuvent - non doivent - devenir plus fortes. Des informations correctes et actualisées doivent être réalisées et communiquées. Dans ce contexte, l’aide de spécialistes doit parfois être demandée afin d’apporter des explications et des informations, qui, dans une fédération, doivent être beaucoup plus pertinentes que dans une petite association.
Les lois ne doivent ou ne devraient pas être tout simplement adoptées du fait qu’elles sont proposées. Elles doivent être sensées et correspondre à un besoin réel.
Cela peut et doit signifier que les textes doivent être applicables et adaptés au savoir. Les lois ne peuvent pas enfreindre d’autres lois, être contre les bases communes d’un système constitutionnel, être contre la démocratie, être contre l’égalité. Les lois ne doivent pas être statiques, elles doivent être adaptées à l’époque actuelle.
Mais dans le domaine de la protection des animaux, de nombreuses lacunes peuvent être reconnues.
Justement, dans les deux dernières décennies, les connaissances sur la maintenance des animaux a considérablement augmenté, mais l’ensemble de la législation européenne ne prend pas ces faits en considération. Il est souhaitable que le législateur soit contacté, conseillé, soutenu et invité à faire des modifications.
Dans la plupart des cas, le législateur est un ministère. Il n’accepte pas des individus ou un petit groupe, souvent local, comme partenaire de discussion. Il sera peu enclin ou pas prêt à communiquer avec des individus même en grand nombre.
Il est donc sensé qu’une organisation regroupe, traite et prépare les thèmes puis apparaisse comme interlocuteur.
Cette organisation doit être fortement représentée avec de nombreux adhérents, avec des références sur la compétence professionnelle et les gens qui la représentent.
Elle doit non seulement avoir des compétences régionales, mais également nationales.
Dans une grande organisation, il est plus facile de trouver des gens très compétents dans leur domaine et qui sont reconnus comme tels à l’extérieur de cette organisation.
Dans notre hobby, ce sont avant tout les biologistes et les vétérinaires.
Enfin, il serait utile et judicieux d’intégrer ou de s’attacher, dans cette organisation, une personne ayant une formation juridique qui pourra dispenser son savoir.
Attention : il ne s’agit ici pas seulement de savoir, ce que chacun peut s’approprier en principe et avec lequel il expose un thème. Il faut aussi que ce savoir s’exporte et soit « vendable ». Exprimé différemment, un menuisier ayant les plus grandes compétences mondiales dans le domaine de la maintenance et la reproduction n’aura pas autant de succès, vis-à-vis de l’administration et ses fonctionnaires, qu’un biologiste ou un vétérinaire.

* Problèmes avec les protecteurs des animaux et les légalistes animaliers.

Les protecteurs et légalistes animaliers ont depuis longtemps compris des choses que nous avons nous encore à apprendre et à transposer.
Un nombre important de personnes est nécessaire pour imposer une idée ainsi qu'un bon marketing. Beaucoup de personnes, dans une fédération forte, ont plus de sens qu'un petit club. Une association a plus de sens qu'un individu. 2 000 personnes dans une fédération font plus d'effets que les 500 d'un club. Plus on est, meilleur c'est !
La plus grande erreur que nous commettons dans notre hobby est le peu de participation aux réunions etc.
C'est l'association de beaucoup de personnes, qui nous rend fort. Seul ou en petit groupe, nous passons beaucoup trop inaperçus. Nous n'avons pas accès aux médias, nous n'avons pas d'effet sur le public et nous ne sommes que peu perceptibles politiquement.
Afin d'être perceptible, il faut devenir plus actif. Les actes, les performances et les actions doivent être présentés afin qu'ils puissent être perçus par un maximum de gens. « Faire du bruit » ! Donc de la publicité et du marketing. Cela se passe trop rarement.
Il est terrible que la reproduction dif cile d'une espèce rare, menacée ou même éteinte en milieu naturel ne soit pas utilisée d'une manière plus ef ciente et que nos succès ne soient pas utilisés d'une façon plus « bruyante ».
Parfois, nous sommes encore tellement stupides que certains d'entre nous se terrent dans l'ombre afin de se faire remarquer le moins possible. Cette attitude peut faire du tort à notre passion, laissant entrevoir un sentiment de honte consécutif à la pratique d'un hobby qui serait considéré incorrect. Alors, nous donnons nous même, à un adversaire potentiel, l'arme qui se retournera contre nous. Nous nous cachons, ce qui est fondamentalement inef cace.
Les protecteurs des animaux émettent souvent des af rmations fausses sur les animaux, eux-mêmes mentent souvent afin de s'attribuer un succès.
Que faisons-nous contre ? En petit comité, nous discutons parfois sur ce non-sens qui est propagé par des organisations de protection des animaux. Mais qui va vers le public et dit « C'est faux » ou « C'est un mensonge » ? Quand démasquons-nous les protecteurs des animaux, quand nous défendrons-nous enfin ?
Certaines personnes, à titre individuel, essaient dans des cas exceptionnels, mais elles sont trop faibles face à l'industrie des médias de la protection de la nature. Ici, nous avons besoin d'une organisation forte, qui sait à quel moment il faut diffuser une communication au public, qui se confectionne un centre de communication où plusieurs personnes travaillent ensemble. Ce « point presse », avec nos experts et nos spécialistes, doit savoir où et quand les annonces doivent être publiées mais aussi communiquer avec des éléments bien préparés, bref « vendables ». Si nous apprenons à faire plus de bruit (tapage), à mieux démontrer et le faire distinctement, alors nous serons professionnels.

* La perte des espèces.
Nous savons que le nombre d'espèces diminue drastiquement dans la Nature. Beaucoup d'entre nous élèvent et reproduisent ces espèces en danger.

Il manque du marketing et de la communication sur ces reproductions. Beaucoup d'entre nous élèvent et reproduisent ces espèces à titre individuel et d'une façon solitaire.
Il manque des banques d'espèces et une large diffusion des informations. Il manque un début de réalisation d'un large pool génétique.
Il manque une coordination et des volontaires dans les fédérations.
Il manque une certaine coopération avec des institutions scientifiques ou publiques tels les zoos et aquariums publics, etc., mais aussi le marketing correspondant.
Que faisons-nous contre la disparition des espèces, combien d'espèces sont maintenues et échangées grâce à la reproduction.
Tout cela est plus facilement réalisable dans une grande organisation où les résultats seront plus efficients et prospères pour le futur. Seule une grande organisation peut ou doit s'attacher des spécialistes qui dans certaines situations peuvent coordonner correctement les différents contacts et donner finalement une activité médiatique afin de transmettre au public.

* Mes conclusions.
Je pourrais ici encore aborder beaucoup d'autres thèmes, certains pour des associations, d'autres pour les grandes fédérations.
Mais ce qui me semble encore important à évoquer c'est que nous devons être conscients qu'une personne seule ou un petit groupe n'ont pas le moindre pouvoir et n'ont aucune chance.
C'est le siècle des lobbys, seul celui qui a ou se construit un lobby a vraiment toutes les chances de faire bouger les choses.
Les associations et les grandes fédérations sont importantes, elles ne datent pas d'hier, mais elles doivent correspondre à leur temps. Ce que les associations et les personnes doivent comprendre, c'est que le temps des maintenances « romantiques « et non réglementées est terminé. À ce sujet, il y a eu des mutations dans notre hobby.
Le temps des « fonctionnaires » d'association ou de fédération est également terminé pour celui qui ne recherche que la représentation, l'honneur ou la reconnaissance, et qui peut-être (dans le pire des cas) ne tient qu'à s'entourer d'une cour afin de briller et s'attirer la gloire.
Nous vivons dans le 21è siècle. Aujourd'hui, dans les fédérations, il ne doit y avoir que des gens actifs et qui travaillent avec du savoir, de la compétence et de l'énergie pour leurs adhérents, pour leur hobby. Mais finalement aussi pour le maintien des espèces animales pour lesquelles nous investissons beaucoup de temps et d'argent (dans un ordre de grandeur, qui ne pourra jamais être investi par des organismes publics ou scientifiques), permettant ainsi leur survie sur cette terre.
Pour que cela fonctionne dans une bonne coopération, il faut une grande organisation.

FEUILLET INTERCLUBS

http://www.icaif.org

Membre de EATA

N° 498
Avril
2021

Rédaction :

Sirjacq Serge
Cité Slotte ,6
7190 ECAUSSINNES
Tél : 067 48 53 17
sirjacq.serge@gmail.com

Les textes, réunions petites annonces etc. doivent parvenir avant le 15 à l'adresse mail ci-dessus pour l'édition au mois suivant.
Le Feuillet ne paraît pas en juillet et en août.

A.B.C.FRANCOPHONE
http://www.cichlids.be
Réunion sur RV.

CHATELET « Le Pristella »
http://www.pristella.be
mardi 06/04/2021 pas de réunion.
mardi 20/04/2021 à 19h
verre de l'amitié + la mare naturelle par Yvan Depelchin.

SOLRE-SUR-SAMBRE « Discus Club »
http:/www.discusclub.be
Réunion un lundi par mois à 19h.

LA LOUVIERE « Le Scalaire du Centre »
https://www.facebook.com/Le-Scalaire-du-Centre
Réunion le 2ème samedi du mois à 16h.

LIEGE « Le Cardinal »
http://www.le-cardinal.info
Réunions tous les mardis de 15 en 15 jours à 19h30.

CHAUDFONTAINE
« Association Killiphile Francophone de Belgique »
Contact : info@akfb.be
Réunion sur RV.

MALMEDY
« Club Aquariophile Malmédien »
Réunion : 2ème mardi du mois dès 20h (sauf Juillet et Août).

BAUDOUR
« Botia Club de Saint-Ghislain »
http://www.botiaclub.wix.com/botiaclub
Réunion le 3ème mercredi du mois à 18h30.

UCCLE « Le Vélifera »
http://www.velifera.be
Av. P. Stroobant, 43 Uccle
Réunions suspendues en raison de la situation sanitaire.
Accès des membres au local sur rendez-vous.

NAMUR « S.A.W »
http://www.saw-namur.be
Réunion le 2ème samedi du mois à 14h.

FRANCE

GRANDE-SYNTHE « A.A.T.G.S »
Permanence: les lundis et jeudis de 17 à 19h.
les samedis de 15 à 18h.

RONCHIN
« Aquaterrariophile club »
Réunion : 1er samedi du mois à 14h30.

MAUBEUGE Groupe aqua. de Maubeuge
http://www.aqua.maubeuge.free.fr
Permanences mercredi de 17 à 19h.
et samedi de 10 à 12h.

SAINT-SAULVE « L'Aquario »
http://laquario-grandeurnature.over-blog.com
Réunions mercredi et samedi de 17 à 19h30.

Petites annonces

Ghislain JOLIET (Court-Saint-Etienne)
Guppy sauvages et d'élevage ainsi que des xiphoporys heleri et des jeunes scalaires.
Recherche des Ctenopharyngodon idella (carpes herbivore amour) de grandes tailles.
0473/280544 ou ghislain.joliet@skynet.be.

G. DOGOT (Châtelineau) Tél : 0488 38 03 68
Cyphotilapia moba sauvage et F1 + des jeunes
Cyphotilapia gibberosa moba sauvage et F1
Cyphotilapia frontosa burundi.

Paul PETITFRERE -
Mail: paulpetitfrere@yahoo.fr
NOTROPIS chrosomus subadultes
CHROSOMUS erythrogaster juvéniles

Michel WILLETTE 0475697024
Vend pour 450 € Rampe LED MAXSPECT Recurve 240WMR6240
https://www.poisson-or.be/fr/eclairages-led-maxspect-razor/111225-maxspect-recurve-240w-m-r6240.html A fonctionné 1 an
Valeur d'achat neuf : 900 €
Vend pour 130 €
Ecumeur DELTEC SC 1351
A fonctionné 2 ans
Valeur d'achat neuf : 265 €. Vend pour 80 €
Pompe EHEIM 1260
A fonctionné 15 mois
Valeur d'achat neuf : 153,00€

A. GOUVART (Châtelet)- 0476 98 87 93
Racines de tourbière avec Microsorum pteropus et Bolbitis heudelotii.
Cherche pièces de rechange pour Wisa ou Wisa usagée pour pièces.

Pierre SART Tél : 0495 54 83 91
pierrephotonature@gmail.com
Poecilia reticulata adulte

J. LARDINOIS (Velaine s/s) 071 74 17 55
Recherche: Characidae: Hemigrammus hyanuary (néon vert)

Alain HOUTAIN - Tél : 0473 73 69 50
Mail : ahoutain@voo.be
TRICHOGASTER trichopterus «gold» adultes
TRIGONOSTIGMA heteromorpha adultes
THAYERIA boehlkei juvéniles
NEMATOBRYCON lacortei juvéniles
ANCISTRUS dolichopterus juv., adultes, couples
Rem : pour 10 poissons de la même espèce, 1 gratuit.

L'ICAIF (via Michel Lhoir)
i.c.a.i.f.m.lhoir@gmail.com
vend les anciens N° d'Aquafauna :
de 12 à 24 mois = 1 € le numéro.
plus de 24 mois = 0,5 € le numéro.

Denis BEHEN Tél : 0495 772824
denis.behen@netquality.be
Malawi : Aulonocara sp (hyb) red fire
Pseudotropheus cyaneorhabdos
Labidochromis caeruleus
Fluviatiles Africains :
Anomalochromis thomasi : cpl adulte et subadulte
Pelvicachromis pulcher mâle XL et subadultes M/F
Centre américain :
Poecilia salvatoris (mangeurs de lemna minor)
Amatiltlania sajica 1 cpl adulte et subadulte + petit jeune à donner.
Asie : Betta Splendens juvéniles

Eric WILMOTTE Tél : 0495 24 81 63
ericwilmotte@gmail.com
Néon Cardinalis 10+1gratuit
Hemmigrammus Bleheri
Discus Cobalt - Discus Pigeon blood

Paul DEROUAUX Tél : 0468 42 35 16
polo0802@hotmail.fr
Cambarellus patzcuarensis cpo
Cambarellus puer - Crevettes tangerine
Male fundolopanchax gardeni gold
2 compresseurs aquarium neuf

L'animal n'est pas un jouet.

L'achat ou l'adoption d'un animal se fait pleine conscience des responsabilités qui incombent à son nouveau propriétaire. L'abandon d'un animal constitue une infraction susceptible de poursuites pénales ou administratives. Loi du 31/03/2017.

Le Vélifera
Asbl
Bulletin mensuel
(ne paraît pas en juillet et en août)
Bureau de dépôt : 1180 BRUXELLES 18
N° d'agréation : P 202334

Belgique — België
P.P.
1180 BRUXELLES 18
BC 4462

Le Vélifera

Réunions deux vendredis par mois,
sauf en juillet et en août.
Local : Avenue Paul Stroobant, 43 1180 UCCLE
http://www.velifera.be

Editeur responsable :
Luc HELEN Avenue Geyskens 4, 1160 Auderghem

Avec le soutien de l'Echevinat de la culture de la commune d'Uccle